

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Cette année encore, nous sommes fiers de vous présenter un budget responsable et équilibré qui assure la stabilité financière de notre municipalité à court et à plus long terme. Ce budget a été élaboré, rappelons-le, dans un contexte économique difficile et qui tient compte des nouvelles obligations ministérielles, de la gestion de nos actifs municipaux (parcs, bâtiments, routes, etc.) et de la vision à court et moyen terme des enjeux environnementaux, de sécurité et de main-d'œuvre.

Afin de maximiser le rendement des activités de la municipalité, les dépenses de tous les services ont été analysées de façon détaillée et nous avons été en mesure de réduire quelques dépenses jugées moins prioritaires. De plus, afin d'équilibrer le budget, le conseil municipal a fait le choix de ne pas puiser dans le surplus non affecté tel que fait l'année dernière. Par conséquent, l'augmentation du taux de taxes foncières était nécessaire afin de répondre aux attentes de notre population, notamment en matière de services et d'infrastructures.

Somme toute, le budget 2024 présente une hausse de l'ordre de 294 836\$ dollars par rapport à l'an passé. Celle-ci est due en grande partie à l'augmentation importante des quotes-parts représentant 15,53%. À ceci, s'ajoute l'augmentation généralisée des dépenses incompressibles (salaires, assurances, programmes informatiques, essence, etc.) et d'investissements supplémentaires pour l'entretien des routes.

Ainsi, pour une maison moyenne estimée à 236 500\$, l'écart du compte de taxes municipales entre 2023 et 2024 se chiffrera à 6,9%, soit une augmentation de 118\$. Le taux de taxe passera ainsi de 0,72\$ à 0,77\$ par tranche de 100\$ d'évaluation. À ceci, s'ajoute la taxe de collectes pour les matières résiduelles soit une augmentation de 47\$ passant de 258\$ à 305\$.

Nous sommes conscients de l'effort fiscal demandé à notre population, cela étant, notre municipalité se positionne fièrement parmi les municipalités les plus compétitives quant à son taux de taxation dans la région.

Lantier a également bien tiré son épingle du jeu. Il suffit d'arpenter notre territoire pour constater que les investissements et projets structurants sont au rendez-vous. Par exemple, la décision d'effectuer le déneigement par la municipalité a généré une économie de 130 600\$ (chiffre basé sur l'année 2022). Avec la pénurie de chauffeurs et l'inflation, l'économie sera encore plus importante en 2023. Également, la bonification du programme de compensation des chemins privés ouverts aux publics, l'indexation du programme de bourses scolaires, l'aide aux logements et la personne-ressource dédiée aux loisirs et aux aînés permettent d'offrir une qualité de services supérieures aux citoyens.

L'avenir d'une municipalité dépend de sa capacité à s'adapter aux changements socio-économiques, environnementaux et démographiques. Pour ce faire, nous priorisons la mise à jour des règlements, des politiques et des projets qui favorisent le développement économique, la préservation de notre patrimoine et de l'environnement et le bien-être de la population.

Toute notre équipe et moi-même sommes enthousiastes face aux défis de cette nouvelle année qui nous donnera de nombreuses occasions de partager de beaux moments avec vous. En attendant de vivre tout cela ensemble, nous vous souhaitons une très belle année.

Prenez bien soin de vous,



Richard Forget
Maire

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2024-2025-2026

Le plan triennal d'immobilisations est notre plan d'investissement.

Il est cependant important de rappeler que le PTI est réalisé en fonction des subventions à recevoir et peut être sujet à changement tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Voici où nous avons choisi d'investir pour les trois prochaines années.

3.3 M\$ dont 739 150 \$ pour l'année 2024

- Station de lavage de bateau
- Investissements dans la réfection des infrastructures routières
- Achat de deux ordinateurs
- Thermopompe et compresseur pour les travaux publics
- Signalisation routière
- Aménagement des sentiers publics



BUDGET 2024

Votre compte de taxes expliqué

819 326-2674

118, croissant des Trois-Lacs,
Lantier, JOT 1V0

info@municipalite.lantier.qc.ca

www.lantier.quebec | f



Version
anglaise



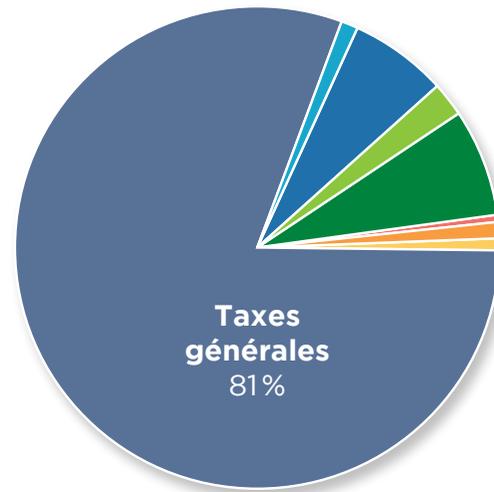
VENTILATION DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2024



Revenus 2023 vs 2024

	2023	2024	2023	2024
Taxes générales	2 406 070 \$	2 690 885 \$	79 %	81 %
Paiements tenant lieu de taxes	34 141 \$	36 136 \$	1 %	1 %
Transferts	188 441 \$	217 566 \$	6 %	7 %
Services rendus	60 072 \$	73 628 \$	2 %	2 %
Imposition de droits	258 060 \$	246 685 \$	8 %	7 %
Amendes et pénalités	9 300 \$	8 500 \$	0,3 %	0,3 %
Intérêts	28 000 \$	39 000 \$	0,9 %	1 %
Autres revenus	56 300 \$	22 820 \$	2 %	0,7 %
TOTAL	3 040 384 \$	3 335 220 \$	100 %	100 %

RÉPARTITION DES REVENUS



- Taxes générales - 81 %
- Paiements tenant lieu de taxes - 1 %
- Transferts - 7 %
- Services rendus - 2 %
- Imposition de droits - 7 %
- Amendes et pénalités - 0,25 %
- Intérêts - 1 %
- Autres revenus - 0,75 %

Charges

	Répartition du budget		% aug.		
	2023	2024	2023	Budget 2024	
Administration générale	776 360 \$	781 559 \$	23 %	21 %	0,6 %
Sécurité publique	462 694 \$	485 964 \$	14 %	13 %	5 %
Transport	1 172 601 \$	1 361 777 \$	35 %	37 %	16 %
Hygiène du milieu	355 702 \$	400 325 \$	11 %	11 %	14 %
Aménagement, urbanisme & développement	220 456 \$	240 335 \$	7 %	7 %	9 %
Loisirs et culture	318 639 \$	339 626 \$	10 %	9 %	7 %
Frais de financement	43 941 \$	37 382 \$	1 %	1 %	3 %
TOTAL	3 350 393 \$	3 646 968 \$	100 %	100 %	
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(310 009 \$)	(311 748 \$)			

Immobilisations

	2023	2024
AMORTISSEMENT	493 897 \$	590 708 \$
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(208 339 \$)	(214 806 \$)
AFFECTATION		
Activités d'investissement	(98 999 \$)	(64 154 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	(123 450 \$)	-\$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-\$	-\$

TAXES

Quand payer mes taxes

Pour les comptes de 300 \$ ou moins :
acquitter en un seul versement au plus tard 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales.

Pour les comptes de plus de 300 \$:
possibilité d'acquitter en quatre versements (joindre vos chèques avec les coupons détachables appropriés) :

- 1^{er} versement : au plus tard 30 jours suivants l'envoi du compte de taxes
- 2^e versement : au plus tard le 5 mai 2024
- 3^e versement : au plus tard le 8 août 2024
- 4^e versement : au plus tard le 10 octobre 2024

Où et comment

N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de matricule sur vos chèques et ne pas insérer de l'argent comptant dans l'enveloppe.

1. Par votre institution financière

En vous présentant au comptoir de service de votre institution financière ou au guichet automatique. Votre institution acquitte votre compte de taxes ? Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes pour vous assurer que le paiement de vos taxes sera effectué conformément aux dates prescrites. Cependant, les contribuables ont la responsabilité de s'assurer que le paiement a bien été fait dans les délais prescrits.

2. Par Internet

Vous pouvez également payer par Internet via votre institution financière en inscrivant le numéro de matricule à 16 chiffres (sans espace, ni tirets) identifié dans le haut de votre coupon de remise.

3. Par la poste

En acheminant votre (vos) chèques libellés à l'ordre de: Municipalité de Lantier, 118, croissant des Trois-Lacs, Lantier, Québec, J0T 1V0

4. Par dépôt

En déposant votre paiement dans la chute à lettre située à côté de la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville (118, croissant des Trois-Lacs, Lantier).

5. En espèces

Seulement au comptoir de la réception (argent, chèques et paiement direct via Interac accepté). Aucune carte de crédit n'est acceptée.

Notes importantes

- Si votre compte de taxes comporte des arrérages (retard dans le paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact.
- Prévoir un délai compensatoire des institutions financières au moment de faire le paiement (prévoir quelques jours à l'avance).

Intérêts et pénalités

Le paiement du compte de taxes se fait selon la réglementation en quatre versements. Les soldes impayés portent des intérêts et des pénalités au taux combiné de 12 % sur le solde dû seulement.

Reçus

Un reçu peut vous être remis (sur demande) des suites de votre paiement (prévoir un délai pour les paiements par institutions financières).

Taxes scolaires

Pour des informations concernant le paiement de vos taxes scolaires, veuillez communiquer avec le Centre de Services Scolaires des Laurentides au 819 326-0333 poste 20500 ou par courriel à taxe@cslaurentides.qc.ca

Ou à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au 450 621-5600 ou par courriel à taxes@swlauriersb.qc.ca

Changement d'adresse

Les propriétaires sont responsables de signaler tout changement d'adresse pour envoi postal à la municipalité.

Les changements d'adresse se font via notre site Internet (section formulaire sur la page d'accueil) ou par lettre jointe avec votre paiement de taxes. Information: 819 326-2674 poste 3400

** Notez que pour les taxes scolaires, vous devez communiquer avec le CSS des Laurentides pour effectuer votre changement d'adresse postale.*

